

Sourat: Al-Baqara

191. Tuez-les partout où vous les trouvez et chassez-les d'où ils vous ont chassés, car la subversion est pire que le meurtre. Ne les combattez pas, cependant, auprès de la Mosquée sacrée, à moins qu'ils ne vous y attaquent les premiers. Dans ce cas, n'hésitez pas à les tuer. Ce sera la juste récompense des infidèles.

192. S'ils cessent de vous attaquer, sachez que Dieu est Clément et Miséricordieux.

193. Combattez-les sans répit jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de subversion et que le culte soit rendu uniquement à Dieu. S'ils cessent le combat, ne poursuivez les hostilités que contre les injustes récalcitrants.

194. S'ils respectent votre mois sacré, respectez le leur. Mais s'il y a violation de leur part, la loi du talion devra être appliquée. Quand quelqu'un vous agresse, usez de réciprocité en proportion du dommage causé. Craignez Dieu et sachez qu'Il est avec ceux qui Le craignent.

195. Faites des largesses pour soutenir la Cause de Dieu ! Ne vous exposez pas, de votre propre initiative, à la perte, mais agissez de la manière la plus bienfaisante et judicieuse, Dieu aime les gens bons et judicieux.

196. Accomplissez, pour Dieu, le pèlerinage et la `umra. En cas d'empêchement, faites en compensation une offrande selon vos moyens. Mais abstenez-vous de vous raser la tête tant que l'offrande n'est pas parvenue à son lieu de destination. Celui d'entre vous qui, malade ou atteint d'une affection à la tête, était obligé de se raser sera tenu de se racheter par un jeûne, une aumône ou un sacrifice. Une fois la sécurité rétablie, celui qui aura profité de son séjour pour effectuer la `umra, en attendant la période du pèlerinage, devra faire une offrande selon ses moyens. Mais s'il n'en a pas, il devra jeûner trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit dix jours au total, et cela incombe uniquement à celui dont la famille ne réside pas près de la Mosquée sacrée. Craignez donc Dieu et sachez que Dieu est Implacable quand Il sévit.

197. Le pèlerinage s'effectue en des mois déterminés. Quiconque s'y engage devra s'interdire tout rapport sexuel, tout libertinage et toute dispute durant la période du pèlerinage. Quelque bien que vous fassiez, Dieu en a toujours connaissance. Prenez des provisions de route, mais votre meilleur viatique sera la crainte révérencielle du Seigneur. Craignez-Moi, hommes doués d'intelligence !

198. Il n'est pas interdit, pendant le pèlerinage, de rechercher quelques faveurs de votre Seigneur par la pratique du négoce. Lorsque vous déferlez de Arafat, rappelez le Nom de Dieu auprès du Repère sacré et glorifiez-Le pour vous avoir mis sur la bonne voie, alors qu'auparavant vous étiez du nombre des égarés !

199. Après quoi, déferlez par où s'effectuent les processions, et demandez pardon à Dieu, car Dieu est Clément et Miséricordieux.



200. Une fois ces rites terminés, invoquez Dieu comme vous invoquez d'habitude vos pères , mais avec une ferveur plus vive encore. Mais il est certaines personnes qui disent seulement : «Seigneur ! Accorde-nous une belle part dans ce monde !» Ceux-là n'auront aucune part dans la vie future.

<http://www.yabiladi.com/coran/sourat.php?surano=2&min=190&lg=fr>